



J ai subi une césarienne plus une ligature des trompes

Par **métisse**, le **24/03/2011** à **14:25**

Bonjour, j'ai subi une césarienne après une 3^e grossesse, en même temps j'ai eu une ligature des trompes (méthode Pomeroy), 16 mois plus tard je me retrouve enceinte de 8 semaines, obligation d'avorter sous peine de mourir avant le 5^e mois par rupture d'utérus, aujourd'hui j'ai porté plainte près du tribunal, j'ai reçu mon dossier médical, mais le chirurgien qui a fait ses interventions a rédigé un seul compte rendu détaillé de la césarienne, et comme juste après y avait la ligature des trompes il a rien détaillé et pas de compte rendu, comme doit-il être qualifié cet oubli? NORMAL OU PAS, tout acte médical doit-il être détaillé? JE VOUS REMERCIE DE ME RÉPONDRE

Par **mimi493**, le **26/03/2011** à **15:10**

Quel âge avez-vous ?
La ligature des trompes n'est jamais sûre à 100%. Au mieux, après 34 ans, elle a une efficacité comparable au DIU hormonal. Avant 34 ans, l'efficacité est inférieure à un DIU. 1/3 des grossesses avec ligature des trompes sont extra-utérines.
Sur quel fondement avez-vous porté plainte contre le chirurgien ? Le procureur a retenu quelle infraction ?

Par **métisse**, le **29/03/2011** à **12:49**

j'ai porté plainte pour un éventuel préjudice financier, j'ai subi un gros préjudice, et je

pense méritait une indemnisation suite a cet tragédie, qui est semble t-il un aléa thérapeutique ;

Par **mimi493**, le **29/03/2011 à 14:01**

Vous reprochez quoi à qui ? Vous passez par quelle procédure ? pénale ou civile ? Vous avez porté plainte auprès de qui ?
Vous pensez que la ligature a été mal faite parce que vous êtes tombée enceinte, il va falloir le prouver parce que c'est un risque normal à toute ligature des trompes. Vous avez contacté un expert médical ?

Par **métisse**, le **30/03/2011 à 18:51**

je porte plainte contre l'hôpital, j'ai eu 2 interventions en même temps une seule a été détaillée la césarienne, et la ligature il y a aucun compte rendu opératoire, est-ce normal ? je dois refaire cette opération et personne a des détails de cette ligature. j'ai eu une expertise médicale et même l'expert a réclamé ce document pour avoir plus d'information suite à cet échec, vous semblez vous y connaître, en la chose avoir tout ce que j'ai subi je dois pas chercher à savoir ce qui c'est passé ? MOI OUI ! et je n'abandonnerai pas tant que la justice sera là, mais j'attends toujours ce compte rendu qui n'existe pas et que le chirurgien n'a jamais fait, comme l'expert m'a dit il y a que lui qui c'est ce qu'il a fait réellement, et là je fais les faire payer, pour tout ce que j'ai subi la souffrance physique, morale, psychologique, il faut qu'il reconnaisse qu'il n'ont pas travaillé dans les règles de l'art, je sais que je m'attaque à un empire, mais la première chose c'est que je suis un humain et j'ai des droits, et un hôpital ne peut pas noyer le poisson quand il y a faute (le tribunal administratif) jugera

Par **Marion2**, le **30/03/2011 à 18:53**

[citation]**Vous passez par quelle procédure ? pénale ou civile ? Vous avez porté plainte auprès de qui ?** rnrn[citation]rnrnRépondez à la question de Domil.rnrnAvez-vous contacté un avocat ?

Par **métisse**, le **30/03/2011 à 18:58**

oui j'ai un avocat qui s'occupe de mon affaire, le risque zéro n'existe pas, mon opération est à 0.5% d'échec doit je pas chercher ce qui c'est passé tribunal administratif

Par **Marion2**, le **30/03/2011 à 19:14**

[citation]**Vous passez par quelle procédure ? pénale ou civile ? Vous avez porté plainte**

auprès de qui ? Répondez à la question de Domil !

Par **métisse**, le **30/03/2011 à 19:24**

procedure civil aupres du tribunal administratif, etant donné c'est un hopital public

Par **mimi493**, le **30/03/2011 à 21:52**

[citation]Je doit pas chercher a savoir cequi c 'est passé?MOI OUI ![/citation] on le sait ce qui s'est passé : la ligature des trompes n'est pas une méthode sure à 100% pour éviter une grossesse. C'est comme faire un procès au fabricant de votre pilule contraceptive, votre DIU ou votre implant. ça ne fonctionne pas.L'aléa thérapeutique serait sur des conséquences de l'acte (infection par exemple).Perso, je miserais plus sur une action en défaut d'informations : on ne vous a pas dit que la ligature des trompes n'avait qu'une efficacité d'un DIU et même moins si vous avez moins de 34 ans et que 30% des grossesses avec ligature des trompes sont des GEU. Donc vous ne vous êtes pas méfiée, vous n'avez pas fait attention à la douleur, vous n'avez pas pu penser à une GEU.Reste à savoir, parmi, ce que vous avez signé en attestant l'avoir lu, s'il n'y avait pas la mention que la ligature des trompes n'est pas une méthode contraceptive sure à 100%.Reste aussi à voir si elle a été faite correctement. Vous avez encore une trompe, il pourrait déjà y avoir expertise sur la ligature de celle qui reste.

Par **métisse**, le **31/03/2011 à 05:07**

le chirurgien n 'a pas détaillé l opération , n 'a fait aucun COMPTE RENDU sur cette opération, on n ' est dans le flou, de plus il n est plus dans cette hopital,je confirme qu 'on m avait jamais dit qu 'il avait un risque d 'echec , on ma plus dit que je n'aurai plus JAMAIS d 'enfants, comment savoir si j 'ai bien eu cette ligature? QUE RISQUE LE CHIRURGIEN SANS AVOIR FAIT DE COMPTE RENDU? EST CE UNE FAUTE,?